

Rapport sur la situation n° 60 : COVID-19

Ministère de la Santé | Direction de la gestion des situations d'urgence pour le système de santé

25 mars 2020

Situation

Nombre de cas au 25 mars 2020				
Région	Nombre de cas	Changement par rapport à hier	Décès	Changement par rapport à hier
Total mondial	430 263	+40 261	19 466	+2 381
Europe	226 911	+25 443	12 723	+1 992
Chine	81 218	+47	3 281	+04
Moyen-Orient	34 494	+3 367	2 161	+156
Asie et Océanie	21 152	+1 269	331	+11
Afrique	2 253	+425	59	+01
Amérique latine et Caraïbes	6 915	+639	110	+23
Amérique du Nord	57 320	+9 071	801	+194
États-Unis	54 428	+8 270	773	+190
Canada	2 892	+801	28	+04

- 100 nouveaux cas ont été déclarés aujourd'hui en Ontario, ce qui met le total cumulatif à 688 (incluent huit cas résolus et 13 décès).
- En Ontario, 10 489 personnes subissent des examens et attendent les résultats.

Mesures prises

- Le gouvernement du Canada a [annoncé aujourd'hui l'adoption d'un décret d'urgence](#) en vertu de la Loi sur la mise en quarantaine qui oblige toute personne entrant au Canada par voie aérienne, maritime ou terrestre à s'auto-isoler pendant 14 jours, qu'elle présente ou non des symptômes de la COVID-19. Toutes les personnes autorisées à entrer au Canada sont assujetties à ce décret, à l'exception de certaines personnes qui traversent régulièrement la frontière pour assurer la circulation continue des biens et des services, et de celles qui fournissent des services essentiels.
- Santé Canada a publié des [Optimiser%20l'utilisation%20des%20masques%20et%20des%20respirateurs%20lors%20de%20l'épidémie%20de%20la%20COVID-19]lignes directrices sur l'optimisation de l'utilisation des masques et des respirateurs pendant l'éclosion de COVID-19. Ceci comprend:
 - des conseils sur l'utilisation des masques et respirateurs N95 expirés; et
 - des conseils sur l'utilisation d'appareils respiratoires de qualité commerciale à des fins médicales.
- Le décret visant à fermer les entreprises non essentielles est joint au rapport d'aujourd'hui. Le ministre du Solliciteur général a indiqué que les municipalités (ou bureaux de santé) qui ont des questions sur le décret d'urgence qui ferme les entreprises non essentielles devraient les envoyer au Centre provincial des opérations d'urgence à l'adresse PEOCDOO1@ontario.ca.
 - Les entreprises qui ont des questions doivent appeler la Ligne Info-Entreprises pour mettre fin à la propagation au 1 888 444-3659 qui peut fournir de l'aide du lundi au dimanche de 8 h 30 à 17 h.

- L'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario et l'Ordre des pharmaciens de l'Ontario ont préparé des déclarations concernant la prescription de médicaments, en particulier l'hydroxychloroquine. D'autres renseignements se trouvent [ici](#).
- Le guide de gestion de la santé publique a été mis à jour et un nouvel aide-mémoire sur le dépistage et la décharge a été créé. Les deux documents sont joints à ce rapport.
- Plusieurs sites Web portant sur la COVID-19 constituent des portails pour obtenir des renseignements et ressources fiables et légitimes. Ce sont :
 - [COVID-19 – Portail d'information](#)
 - [COVID-19 – Page de ressources d'EBSCO](#)
 - [COVID-19 \(Nouveau coronavirus\)](#)
- Le Groupe de commandement s'est réuni aujourd'hui. Le compte-rendu se trouve en annexe.
- Le Médecin hygiéniste en chef en Ontario a émis une directive aux services d'ambulances et auxiliaires médicaux en vertu de la loi sur les ambulances.(version française en cours de traduction)



Ce message contient des renseignements confidentiels ou privilégiés et est destiné seulement à la personne à qui il est adressé.

Tout examen ou toute distribution par quiconque autre que la personne à laquelle ce message était destiné à l'origine est strictement interdit.

Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez communiquer avec l'expéditeur et supprimer toutes les copies.

Les opinions, les conclusions ou d'autres informations contenues dans ce message ne sont pas nécessairement celles de l'organisme.